

A Saint-Rambert, dans la vallée du Brévon, un défilé s'est opéré dans la masse des rochers qui longe le chemin conduisant à l'hermitage du peintre Leymarie de regrettable mémoire.

Un bloc énorme de 1,000 à 1,200 mètres cubes s'est détaché de la montagne et a roulé sur sa base, sans perdre son aplomb : il est immobile au milieu d'énormes débris qui ont été précipités jusqu'au torrent ; la partie cultivée, qui le couvrait, reste avec ses murs en terrasse, son éclatante verdure de plantes et d'arbustes ; c'est un jardin suspendu au milieu du chaos.

Un cellier adossé à la paroi de ce rocher coupé à pic, et qu'on devait supposer abrité par lui, a été érasé sous les décombres ; l'habitation a été préservée ; elle a été abandonnée dans la nuit par une femme et ses deux enfants, effrayés par le mugissement du torrent et les craquements qui se faisaient entendre dans la montagne.

La rivière de Suran est également sortie de son lit sur plusieurs points et a occasionné des dégâts. Un pont à trois arches, en construction à Simandre, s'en est ressenti : les cintres de deux arches ont été entraînés par les eaux, et les dix assises de moellons qu'ils supportaient sont tombées dans la rivière. La troisième arche, sous laquelle le courant était moins rapide, n'a pas eu à souffrir. Huit jours de plus, ce pont aurait été terminé et aurait résisté.

Toulon (Var), 1^{er} août. — Nous avons à signaler un acte de dévouement à l'honneur d'un jeune matelot embarqué sur les bateaux dragueurs employés dans notre port.

Hier, un douanier avec une femme se trouvait dans la rade à bord d'un bateau citerne et s'apprêtait à en sortir en embarquant dans un bateau qui malheureusement n'était point amarré.

Le sieur Auguste Delallo, douanier, entra le premier dans le bateau ; au moment où la femme y plaçait déjà un pied, l'embarcation qui devait le recevoir l'un et l'autre se séparait du bateau-citerne, et tous deux tombèrent dans la mer. Ils allaient périr infailliblement, lorsqu'ils furent aperçus dans ce péril extrême par le jeune André Gravez, qui passait sur le bateau à vapeur. Ce jeune homme, malgré la marche rapide du bâtiment, et au risque d'être mis en pièces par la roue, s'est précipité dans la mer, tout habillé, et est parvenu à les saisir au moment où ils allaient être engloutis.

Il se trouvait sur le bateau-citerne un seul gardien, vieillard qui, n'écoulant que son courage, s'était jeté à la mer ; mais ses forces le trahirent, et il ne dut son salut qu'au prompt secours que lui porta le jeune Gravez.

Rhône (Lyon), 3 août. — La crue du Rhône a pris dans la soirée des proportions effrayantes ; l'eau a monté avec une extrême rapidité. Aussi, la nuit dernière a été une nuit d'angoisses et de fatigues pour tous les propriétaires de bateaux et des usines amarrés sur le fleuve. Le courant, devenu furieux, augmentait avec le volume des eaux ; les cordes et les chaînes les plus solides faiblissaient sous cette pression puissante, et l'on tremblait à chaque instant de voir un bateau s'en aller à la dérive et entraîner avec lui tous ceux placés en aval. Heureusement ces craintes n'ont pas été réalisées, et nous n'avons pas appris qu'il soit arrivé aucun accident grave.

Trois radeaux amarrés à la digue de la Tête-d'Or ont rompu leurs cordes, hier, à six heures du soir, et, entraînés par le fleuve, sont venus se briser avec un fracas épouvantable contre le pont Morand. Heureusement le choc a eu lieu vers le milieu du pont, contre les piles qui soutiennent les arches les plus élevées, en sorte que les débris ont pu être emportés par le courant. Si ces radeaux étaient venus se rompre contre les piles placées aux extrémités, on aurait pu redouter de graves accidents, par suite de l'accumulation de leurs débris qui n'auraient pu passer sous les cintres que l'eau atteignait déjà.

Le mouvement ascensionnel des eaux s'est prolongé jusqu'à quatre heures du matin ; elles se sont maintenues pendant plusieurs heures au point maximum de leur élévation, et elles n'ont commencé à diminuer sensiblement qu'à dix heures.

Les eaux du Rhône ont envahi tous les quartiers bas de la Guillotière et de la ville. Le quai de Retz, dans toute son étendue, depuis le pont Morand jusqu'au pont Lafayette, est inondé ; le quai Bon-Rencontre, depuis le pont Lafayette également jusqu'au pont de l'Hôtel-Dieu, est aussi envahi par les eaux. Tous les magasins de ces deux quais sont fermés et ne sont accessibles qu'en bateau. La place des Cordeliers, dans sa plus grande étendue, les rues Claudia et Stella, les voies de communication qui entourent la Halle-aux-Blés, les rues Port-Charlet, Bonneveau, Palais-Grillet, Grôte, etc., sont dans l'eau.

La place de la Charité, à partir de la porte de l'hôtel de Provence jusqu'à la promenade des Tilleuls, est également inondée, ainsi qu'une partie de la rue du Péral.

Les eaux ont dépassé, en amont des Brotteaux, la digue de la Tête-d'Or, au-dessus de laquelle elles déversent, pour se répandre ensuite dans les terrains situés en arrière. Mais en tombant d'une hauteur de deux mètres au moins, elles ont emporté le gravier qui soutenait la digue et qui formait la chaussée.

Le revêtement en pierre, seul resté debout, menaçait d'être emporté lui-même, quand un détachement du génie, dirigé par un officier de cette arme, s'est transporté en toute hâte sur les lieux, pendant la nuit, et il a travaillé, avec un dévouement et une énergie au-dessus de tout éloge, en présence de M. le colonel Griffon, commandant de la place ; il a jeté des fascines et des pierres destinées à fermer la brèche et à donner à la muraille une force de résistance suffisante pour n'être pas entraînée par le fleuve. M. le commissaire de police des Brotteaux a veillé toute la nuit pour porter secours sur tous les points menacés, et il n'a cessé, depuis le moment où l'inondation a inspiré des craintes sérieuses, de donner de nouvelles preuves de son dévouement bien connu.

Il va sans dire que la plupart des terrains non reblayés des Brotteaux sont inondés par suite de l'infiltration des eaux. Le Rhône a atteint, dit-on, la même élévation qu'en 1840.

Des voyageurs nous disent que la rivière d'Ain est plus forte qu'en 1840.

Le Veyron, un de ses affluents, a emporté trois ponts en pierre, celui de Préau, celui de Leynia et celui de Poncin. Les ravages que le Veyron a faits à Poncin sont considérables.

D'autres voyageurs assurent que le pont de Poncin n'est pas emporté, mais seulement fortement endommagé, ainsi que les moulins, les murs et les propriétés dans le bas du vallon.

Le bateau à vapeur qui fait le service du Haut-Rhône n'est pas arrivé à Lyon hier, à cause de l'élévation des eaux. Ce bateau n'a pas quitté Aix-les-Bains. Il reprendra son service aussitôt que l'inondation aura cessé, et que le fleuve pourra être rendu à la navigation.

Un fait assez curieux, produit par l'énorme accroissement pris subitement par le Rhône, c'est l'immobilité presque absolue des eaux de la Saône. Cette rivière, dont le courant est fort rapide d'habitude sous le pont de Ne-mours, semble, en effet, avoir été transformée en un véritable lac qu'aucun vent n'agit. Ceci s'explique par l'obstacle qui oppose à son écoulement dans le Rhône le volume considérable et la rapidité des eaux de ce dernier fleuve.

ÉTRANGER.

Ecosse (Edimbourg), 1^{er} août. — M. Snare, libraire à Reading, près de Londres, a acheté, il y a déjà plusieurs années, de M. Kent, à Oxford, un portrait de Charles I^{er}, attribué au célèbre peintre espagnol Velasquez. Il en fit un objet de spéculation, et montra successivement ce tableau à Reading, à Londres et enfin à Edimbourg. Cette dernière exhibition n'a pas été la plus heureuse. A peine le portrait de Charles I^{er} était-il exposé, que les exécuteurs testamentaires du feu comte de Fife (l'un des arrière-neveux de Macbeth) sont venus le réclamer comme ayant fait partie de la galerie de tableaux appartenant à la succession et ayant été détourné ou même volé. Ils ont en conséquence obtenu du sheriff un ordre de saisie ; mais, après de longues procédures, ils n'ont pu établir l'illégalité de la possession de M. Snare, et celui-ci les a actionnés devant la Cour du jury d'Ecosse à Edimbourg et réclame cinq mille livres sterling (125,000 fr.) de dommages-intérêts.

Les fiduciaires et exécuteurs testamentaires n'avaient plus à discuter que la quotité de l'indemnité. Ils ont fait entendre comme témoins M. Hermann, marchand de tableaux bien connu, M. Mesnard, restaurateur de peintures ; M. Henry Robinson, graveur de sujets historiques, et d'autres artistes. Leur opinion unanime a été que le tableau en question n'était pas un original de Velasquez.

Les jurés, après le résumé de lord Cowan, président de la Cour, ont adjugé à M. Snare mille livres sterling (25,000 fr.) de dommages-intérêts pour le tort que lui a fait éprouver la saisie du prétendu tableau de Velasquez.

Les prix pour St-Gloud, Suresnes et Courbevois sont réduits, la semaine, à 35 c. au départ et 25 c. au retour. Chemin de fer, rue St-Lazare, 124. — Omnibus gratis.

Bourse de Paris du 4 Août 1851.

Table with 2 columns: AU COMPTANT and FONDS DE LA VILLE, ETC. Values for 22 juin and 22 mars.

Table with 2 columns: AU COMPTANT and AU COMPTANT. Values for various stocks and bonds.

Table with 2 columns: AU COMPTANT and AU COMPTANT. Values for various stocks and bonds.

L'huile de foie de morue naturelle, seule admise à l'exposition de 1849, se vend rue Saint-Martin, 110, à l'Olivier.

Le Ranelagh, pour célébrer le patronage illustré du noble lord qui a donné son nom, organise pour jeudi une fête extraordinaire en l'honneur du lord-maire et des membres de la commission de Londres.

SPECTACLES DU 5 AOUT.

VARIÉTÉS. — La Ferme, Derrière le rideau, Menble. GYMNASSE. — Le Chaperon, la Femme, les Philosophes. THÉÂTRE-MONTANSIER. — English, L'Amant de cœur, le Duel. PORTE-SAINT-MARTIN. — Salvator Rosa. GAITÉ. — Kean. AMBIGU. — Le Monstre et le Magicien. COMTE. — Le Chat botté. FOLIES. — Fille à marier, le Père Jean, Blondette. DÉLAIEMENTS COMIQUES. — Le Monstre et le Pharmacien. CIRQUE NATIONAL (Champs-Élysées). — Les soirs à 8 heures. HIPPODROME. — Les dimanches, mardis, jeudis, samedis. ROBERT HOUDIN. — Soirées fantastiques à huit heures. SALLE LAZARTE (Carré Marigny). — Les soirs à 8 heures. JARDIN MABILLY. — Bal les mardis, jeudis, samedis, dimanches. CHATEAU DES FLEURS. — Bal les lundis, mercredis, vendredis, dimanches. JARDIN ET VILLE PAGANINI, rue de la Ch.-d'Antin, 11. — Bal les dim., lund., jeud.; concert les vend. soir. et dim. mat. à 2 h.

AVIS IMPORTANT.

Les insertions légales, les Annonces de MM. les Officiers ministériels et celles des Administrations publiques doivent être adressées directement au bureau du journal.

Ventes immobilières.

AUDIENCES DES CRIÉES.

FERMES, BOIS, TERRE, DOMAINE.

Etude de M. LAVAUX, avoué à Paris, rue Neuve-Saint-Augustin, 24. Vente sur licitation, en l'audience des criées, à Paris, le samedi 23 août 1851.

En 1860, moyennant, outre les impôts, 2,500 francs ; 3^e Le DOMAINE de Saussaye, de la contenance totale de 748 hectares, situés communes de Bretoncelles, la Madeleine-Bourret, Moutiers et Borceau, canton de Regnard, arrondissement de Mortagne (Orne), consistant en la forêt de Saussaye, d'une superficie de 700 hectares, aménagée à quinze années, divisée en treize coupes ; la forge ou fourneau du Moulin-Renaud ; la ferme du même nom ; le bordage de la Verrerie ; maisons de gardes et dépendances.

Les impôts s'élèvent à 2,750 fr. environ. Mises à prix.

1^{re} MAISON RUE DU VERT-BOIS. Etude de M. CHAGOT, avoué à Paris, rue de Cléry, 21.

MAISONS ET TERRAINS MONTMARTRE. Etude de M. CALLOU, avoué à Paris, boulevard Saint-Denis, 22 bis.

2^e Un TERRAIN contenant 399 mètres 95 centimètres, situé au lieu dit Château-Rouge, sur la mise à prix de 500 fr.

2 MAISONS RUE DU VERT-BOIS. Etude de M. CHAGOT, avoué à Paris, rue de Cléry, 21.

MAISON RUE FOLIE-MÉRICOURT. Etude de M. CALLOU, avoué à Paris, boulevard Saint-Denis, 22 bis.

TROIS MAISONS A PARIS. Etude de M. GUIDOU, avoué à Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, 66.

FONDS DE MARCHAND DE VINS. Adjudication le 13 août 1851, à midi, en l'étude de M. LEMONNIER, notaire à Paris, rue de Grammont, 16, d'un FONDS DE COMMERCE DE MARCHAND DE VINS exploité à Paris, rue St-Christophe, 16, et les accessoires, sur la mise à prix de 1,000 fr.

AVIS. MM. les actionnaires de la Compagnie FRANÇAISE-AMÉRICAINNE DU SACRAMENTO, sous la raison sociale E. GUYS et C^o, sont convoqués en assemblée générale pour le 28 août 1851, heure de midi, dans le cabinet de M. Emile GARNOT, rue Montmartre, 148, pour délibérer sur les propositions qui leur seront soumises.

AVIS. MM. les actionnaires de la Compagnie FRANÇAISE-AMÉRICAINNE DU SACRAMENTO, sous la raison sociale E. GUYS et C^o, sont convoqués en assemblée générale pour le 28 août 1851, heure de midi, dans le cabinet de M. Emile GARNOT, rue Montmartre, 148, pour délibérer sur les propositions qui leur seront soumises.

DE PARIS A L'ÉTABLISSEMENT HYDROTHERAPIQUE DE SAINT-SEINE (Côte-d'Or), dirigé par le docteur GUETTET, trajet en neuf heures, chemin de fer de Lyon, station de Varey (Côte-d'Or). Malades pensionnaires, 6 fr. par jour ; malades externes, 4 fr. 30, traitement, nourriture, logement compris.

NETTOYAGE DE GANTS. BREVETÉ. Nouveau liquide breveté S. G. D. G. pour nettoyer soi-même les gants, détacher les robes de soie, laine, les habits, les meubles, etc., sans y laisser d'odeur. — 8, rue Dauphine, 90 c. le flacon.

AMÉRICAINNE. cheval et harnais à vendre d'occasion, rue Tailbourg, 25.

SPECIALITÉ. Rue de Ménars, 6, anisette, cognac, eau-de-vie, rhum, Dépositaire de la maison DUCLOS et LARÉCINE, de Bordeaux.

WROGERS. Inventeur des DENTS OSAGEES, sans ciment ni ligature, auteur du Dictionnaire des Sciences dentaires et de l'Encyclopédie du Dentiste, etc., etc. — 270, RUE 5^e-HONORÉ, en face le passage Delorme. Ne pas confondre et bien s'adresser au n^o 270.

La publication légale des Actes de Société est obligatoire pour l'année 1851 dans la GAZETTE DES TRIBUNAUX, LE DROIT et le JOURNAL GÉNÉRAL D'AFFICHES.

Ventes mobilières.

VENTES PAR AUTORITÉ DE JUSTICE. Etude de M. METIVIER, huissier, rue Boucher, 16.

TRIBUNAL DE COMMERCE.

AVIS. Les créanciers peuvent prendre gratuitement au Tribunal commercial de la comptabilité des feuilles qui les concernent, les samedis de dix à quatre heures.

VÉRIFICAT. ET AFFIRMATIONS. Du sieur DENORUS (Armand), md de parapluies, rue Ste-Apolline, 6, le 9 août à 3 heures (N^o 9858 du gr.).

CONCORDATS. Du sieur LEFFEVRE aîné (Louis-Hubert-Patrice), md de vins, rue d'Amsterdam, 25, le 9 août à 3 heures (N^o 9540 du gr.).

HOMOLOGATIONS DE CONCORDATS ET CONDITIONS SOMMAIRES. Concordat JACQUEMART. Jugement du Tribunal de commerce de la Seine, du 1^{er} juillet 1851, lequel homologue le concordat passé le 17 avril 1851, entre le sieur JACQUEMART (Jean-Joseph), ent. de maçonnerie, à Paris, rue Haute-fenille, 1, et ses créanciers.

REMISES A HUITAINE. Du sieur MIGNOT (Remy-Joseph), bonnetier, rue du Pont-aux-Choux, 21, le 9 août à 1 heure (N^o 9576 du gr.).

RÉSOLUTION DE CONCORDAT. Jugement du 17 juillet 1851, lequel déclare résolu le concordat obtenu par le sieur KEMPENNER, négociant, entrepreneur de menuiserie, demeurant à Paris, rue d'Orléans-St-Marc, 33, des créanciers, le 25 mars 1850, ordonne que les opérations de la faillite seront reprises conformément à l'art. 522 du Code de commerce ; nomme M. Davillier juge-commissaire, et le sieur Lefrançois, rue de Grammont, 16, syndic (N^o 9133 du gr.).

RÉPARTITION. Les créanciers vérifiés et affirmés du sieur TOUCHET (Jean-René), restaurateur, à Malabry (Seine), sont invités à se présenter chez M. Henriot, syndic, rue Cadet, 13, pour toucher un dividende de fr. 78 c. 510^e p. 100, unique répartition (N^o 8163 du gr.).

UNE HEURE : Bégon, nourrisseur, synd. — Colmont fils, boulanger, vérif. — Augis, plâtrier, cid. — Legendre, voiturier, conc. — Le Coq, md de rouennerie, id.

Séparations. Jugement de séparation de biens entre Charlotte-Anégoë SOUDREUX et Joseph CARRON, à Vincennes, route de Paris, 61. — Al. Tronchon, avoué.